



Baie-D'Urfé

Exigences requises pour candidature

Programme de soutien pour l'excellence athlétique

La Ville est fière d'introduire le nouveau programme de soutien pour l'excellence athlétique, en vigueur le 1er mai 2010, pour les résidents de Baie-D'Urfé de tous âges. Le conseil acceptera les demandes d'appui financier des citoyens pour indemniser les frais de voyage afin qu'ils puissent participer à des épreuves nationales.

Les candidats doivent satisfaire aux exigences suivantes :

- Preuve de résidence
- Le sport du candidat doit faire partie d'une association reconnue et accréditée
- L'épreuve doit être de niveau national
- L'épreuve doit avoir lieu à 100 km ou plus de Baie-D'Urfé
- Le candidat doit s'assurer de soumettre sa demande à temps pour la séance du conseil municipal avant son épreuve
- Si le candidat fait partie d'une équipe, seuls les participants qui demeurent à Baie-D'Urfé ont droit à la contribution
- La contribution ne peut excéder 100 \$

Pour poser votre candidature ou pour de l'information supplémentaire, veuillez communiquer avec Sara Farah à l'hôtel de ville au 514 457-7457.